

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 61 **Référence:** *Programme PE202 appelé 'Chaudière efficace AFUE 85% (E), page 34, lignes 21 à 24*

'Les coûts du programme sont évalués à 635 000\$ incluant une aide financière de 700\$ par participant. Cette subvention pourrait être revue à la hausse suite à une analyse de sensibilité. Pour l'instant, le retour sur investissement est calculé à 1,96 ans.'

61.1 - La SCGM veut-elle parler ici de période de recouvrement de l'investissement au lieu de retour sur l'investissement? Si non, veuillez définir le retour sur l'investissement tel qu'utilisé ici dans le texte.

61.2 - Veuillez indiquer si la SCGM possède des données indiquant qu'il est nécessaire de viser un tel retour sur l'investissement pour obtenir le taux de participation visé. Le cas échéant, prière de fournir copie de ces données.

Réponse 61

61.1 Oui.

61.2 Voir réponse à la question 50.2 à la pièce SCGM-19, Document 15.10.